

Nous avons ensuite proposé un certain nombre de remèdes, et, entre autres, conseillé de chercher une solution du côté de règlements sur l'impôt préalable dans les entreprises financières des sociétés ou des particuliers, méthode dont il faudrait étudier les avantages et les inconvénients.

Autrement, nous avons deux problèmes. Le premier concerne une bonne définition de ce qui constitue un bénéfice en affaires, de ce qu'on peut imposer comparativement à une plus-value de capital qui est libre d'impôt. Le second réside dans ce vieux problème qui consiste, pour le contribuable, à savoir exactement où il en est vis-à-vis de l'impôt, en l'absence d'avis autorisés. Nous avons entendu des contribuables dire que le ministère a tendance à leur conseiller d'aller de l'avant, de jouer leurs cartes et qu'il verrait après à édicter des règlements. Il se peut que j'exagère, mais c'est néanmoins l'impression qui se répand généralement. J'aimerais savoir ce que le ministre en pense.

Je lui demanderai, aussi, de faire d'autres observations sur la commission d'appel dont il a fait mention au début de son exposé. Nous avons constaté l'an dernier que la commission doit vraiment abattre beaucoup de besogne. De fait, nous avions dit que certains cas d'appel sont retardés à la seule demande du requérant, mais que seulement 94 cas avaient été différés, 91 avaient été inscrits en vue d'auditions et 188 n'avaient pas été étudiés du tout. Nous avions donc recommandé que le nombre des employés soit augmenté pour qu'on puisse liquider les auditions, et nous étions d'avis qu'il s'agissait là d'une question importante.

En dernier lieu, j'aimerais signaler au ministre une question intéressant les méthodes d'évaluation et l'évaluation pour ce qui est des particuliers. Nous nous demandions s'il y avait moyen d'uniformiser davantage les méthodes d'évaluation entre les diverses régions du pays et si l'on ne pouvait réaliser plus de liaison entre les services du ministère. Le ministre lui-même a fait allusion aux évaluateurs et a dit qu'il fallait maintenir au Canada un groupe de cotiseurs éclairés et compétents. Il ne pourrait certes y avoir de groupes d'employés plus importants que ceux-là dans le ministère, car ce sont eux, au fond, qui perçoivent notre argent.

En étudiant le ministère nous nous sommes souciés de la formation qu'avaient reçu certains des cotiseurs et cette question nous intéresse doublement parce que, dans bien des cas, après qu'on les eut formés, le gouvernement les a perdus au profit de l'industrie privée. En effet, le ministère maintenait une école de formation destiné à l'industrie. Le ministre en a parlé et a signalé que c'était

[M. Smith (Calgary-Sud).]

un des problèmes à résoudre. Nous en concluons qu'il devrait faire un peu pression auprès de son collègue, le ministre des Finances, dans l'espoir qu'une échelle de salaire plus attirante puisse être appliquée de sorte que ces personnes seraient peut-être encouragées à rester dans le ministère. Ce sont trois réflexions que je confie au ministre, et je termine en disant que c'est manifestement un autre ministère du gouvernement qui sous sa direction accomplit un excellent travail.

M. Herridge: Je prends la parole pour porter à l'attention du ministre une question que m'ont signalée des chefs importants des divers groupes du parti social-démocratique et des syndicats ouvriers du Canada ainsi qu'un bon nombre de particuliers qui s'intéressent de plus en plus aux exemptions fiscales octroyées par le ministère aux sociétés et personnes qui souscrivent au réarmement moral.

L'intérêt accru qui s'est manifesté à l'égard de cette question est le résultat des pages entières d'annonces qui ont paru dans presque tous les quotidiens du pays à ce sujet. Quelqu'un qui a pris la peine de calculer le prix de ces annonces a estimé qu'il s'établissait à environ \$350,000. Je tiens à préciser que les objections se fondent sur deux motifs. D'abord, ceux qui m'écrivent pour me demander de porter cette affaire à l'attention du comité,—ce que j'avais promis de faire,—disent que ce n'est pas un groupement religieux et que, par conséquent, cet organisme n'est pas admissible à l'exemption, selon la loi, en tant qu'organisme religieux authentique; deuxièmement, ceux qui m'écrivent mettent en doute les objectifs et les buts de ce groupement qu'ils considèrent avec beaucoup de méfiance, vu qu'ils ont de graves doutes sur les objectifs réels de cet organisme.

Avant d'aller plus loin, je voudrais souligner que je m'en vais donner lecture de certaines résolutions assez énergiques. Je reconnais l'intégrité et la sincérité de nombre de gens qui font partie de cet organisme et lui donnent leur appui,—des gens qui sont séduits par son attrait et la philosophie qu'il préconise. Je reconnais cela, et je ne doute pas un seul instant de la sincérité de ces gens, ni des objectifs et des fins qu'ils poursuivent. Cependant, cette affaire ayant été portée à mon attention, je l'ai étudiée attentivement et je voudrais signaler au ministre quelques-unes des observations qui m'ont été formulées à ce propos.

La première chose que je voudrais consigner au compte rendu est une résolution adoptée par le congrès provincial du PSD, en Alberta, lors de sa dernière conférence provinciale, et qui se lit ainsi qu'il suit...

M. Jones: Quand ce congrès a-t-il eu lieu?